

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 FEVRIER 2019

N° 1

Date de convocation : 14.02.2019

Date d'affichage : 11.03.2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mesdames et Messieurs Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Pascal DARCHE, Roselyne TESSON, Nelly DELAHAYE, Aline GRILLE, Annick BREITENBACH, Guillaume HOOGTERP.

Absents excusés : Mme Monique MERCIER, Mrs Yannick CROIX, Denis LEROY,

Absente : Mme Nadège CAREME.

Pouvoirs :

Mme Monique MERCIER a donné pouvoir à M. Christophe VERNON.

M. Denis LEROY a donné pouvoir à M. Gilbert ROUSSEL.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- Présentation et vote des comptes administratifs (commune, assainissement, CCAS). Sous condition d'avoir reçu au préalable par la trésorerie les comptes de gestion pour approbation.
 - Préparation du budget 2019 : choix des subventions, investissements.
 - Travaux de raccordement rue du Val Saint-Martin : devis et délibération.
 - Travaux assainissement carrefour route d'Iville : délibération pour signature de la convention avec le CD.
 - Travaux SIEGE rue des templiers : devis et délibération.
 - Urbanisme : renouvellement de la convention pour l'instruction des ADS par la CCPN : délibération.
 - Permis de construire, dossiers en cours.
 - Station d'épuration du Neubourg : investissements 2019, inscription au budget assainissement pour la part de Crosville. Délibération.
 - Espaces verts : renouvellement contrat d'entretien.
- Questions diverses.

1) Présentation des comptes administratifs :

Les comptes administratifs 2018 sont présentés au conseil mais non votés. Ils seront votés lorsque les comptes de gestion seront transmis à la mairie par la trésorerie.

Commune :

Résultat 2017 : 587 695.20 €

Mandats émis 2018 : 477 441.74 €

Titres émis 2018 : 513 840.73 €

Résultat global 2018 : 624 094.19 €

Assainissement :

Résultat 2017 : 88 697.69 €

Mandats émis 2018 : 31 843.67 €

Titres émis 2018 : 49 684.64 €

Résultat global 2018 : 106 538.66 €

CCAS :

Résultat 2017 : 3 929.93 €

Mandats émis 2018 : 7 372.00 €

Titres émis 2018 : 5 890.00 €

Résultat global 2018 : 2 447.93 €

2) Préparation budget 2019 :

- Choix des subventions 2019 :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION 2018	MONTANT SUBVENTION 2019
C.C.A.S.	5 500	5 500
ASSOCIATION SAINT MARTIN	400	400
COMITE DES FETES	1 200	1 200
CROIX ROUGE	150	150
AS DE CHŒUR	600	600
OBJECTIF PHOTO 27		500
LES SOULIERS CROSVILLAIS	500	500
ASSO AVEC LES ENFANTS	500	500
BTC DU PLATEAU		500
COOPERATIVE SCOLAIRE	600	600
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200	200
U.V.N.	200	200
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	200	200
TOTAL SUBVENTIONS (HORS C.C.A.S)	4 550	5 550
<u>COTISATIONS</u>		
U.M.E.E. Union mairies et élus de l'Eure	84	111
AMR 27 maires ruraux	90	90
FONDATION DU PATRIMOINE	75	100
AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	100	100
CAUE 27	158	160
TOTAL COTISATIONS	507	561

- Choix des investissements 2019 :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT ESTIME € TTC
BUDGET COMMUNAL	
Extension réseaux rue du Val Saint Martin (SIEGE, SERPN, GDF)	10 000
Terrain bassin de rétention, géomètre, notaire	25 000
Aménagement carrefour route d'Iville	25 000
Trottoirs route de Cesseville	24 540
Terrain nu (salle des associations)	135 000
Aménagement RD 840 piétons	10 000
SIEGE rue des templiers	38 000
Guirlandes festives extérieures	6 000
SIEGE chemin du Bucot	800
Eglise : autel latéral sud	20 000
Eglise : bancs	25 000
Trottoirs route de Pont de l'Arche	5 000
Porte mairie	10 000
Mare du routoir	10 000
Filets foot	2 500
Plantations, embellissement	5 000
Etudes maison des associations	35 000
Terrain rue de la mare du routoir	5 000
Entrée cimetière	5 000
TOTAL	396 840
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Extension réseau (Val St Martin) Véolia	12 000
Investissement STEP le Neubourg	6 500
TOTAL	18 500

3) Travaux de raccordement SIEGE rue du Val Saint Martin :

Une extension de réseaux est nécessaire pour permettre la construction d'une maison d'habitation (parcelle n° 164).

- Réseau électricité (travaux SIEGE) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers de ladite commune, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 1 300 €

- en section de fonctionnement : 520 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

4) Travaux assainissement en traverse, carrefour de la route d'Iville : signature d'une convention avec le CD.

Suite à la demande des riverains de la RD 24, concernant l'écoulement récurrent des eaux de pluie dans les propriétés situées aux abords de la voie départementale, il est nécessaire de maîtriser les eaux de pluie par un drainage et un équipement technique approprié. La commune souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement en traverse. Il convient donc d'établir une convention fixant les modalités d'intervention des deux parties (commune et département).

Après lecture de la proposition et délibération, les membres du conseil autorisent M. le Maire à signer la convention de mandat avec le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la RD 24 et éligibles au FCTVA.

5) Travaux SIEGE rue des Templiers :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers de ladite commune, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 38 000 €
- en section de fonctionnement : 13 333.33 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

6) Urbanisme : Renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations des droits du sol par la CCPN.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par les services de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg. Une nouvelle convention annule et remplace la précédente avec quelques exclusions.

Les dispositions suivantes sont exclues de la nouvelle convention :

- L'instruction des certificats d'urbanisme informatifs, des renseignements d'urbanisme et des notes d'informations communales.
- Les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence de l'Etat, conformément à l'article L 422-2 du Code de l'Urbanisme.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, qui sera conclue pour une durée allant de la date de ce jour jusqu'au 30 septembre 2020.

7) Urbanisme : dossiers en cours d'instruction

- Permis de construire : SAS SOCOFIM – Bâtiment industriel sur la zone artisanale 870 m²
- Permis de construire : SCI LIMA INVEST : 2 maisons jumelées sur le lot « le Val » 198.36 m² au total.
- Déclaration de travaux : Mme MESLIN Céline – 3 rue des potiers – réfection de la toiture.
- Déclaration de travaux : M et Mme BRAIZAT Jean-Louis – 6 rue du Neubourg - Abri de jardin 18 m².

7) Investissements de la STEP du Neubourg

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion du 20 décembre 2018 portant sur les projets d'investissement de la STEP, il a été décidé l'achat d'un chargeur télescopique et d'un compacteur de déchets nécessaires au bon fonctionnement de la STEP.

Ces investissements sont répartis entre les 3 communes concernées, à savoir Le Neubourg, Crosville la Vieille et Vitot, au prorata des effluents de chacune d'entre elle.

Pour Crosville, la part de ces investissements représente :

- 5 274 € pour le chargeur
- 1 132.09 € pour le compacteur déchets.

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité, la participation de la commune à ces investissements qui seront inscrits sur le budget assainissement, en dépense d'investissement.

8) Espaces verts : renouvellement du contrat d'entretien

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise PERELLE pour l'entretien des espaces verts communaux en 2019. Celui-ci assure actuellement ce travail.

- tonte et entretien des espaces verts communaux, chemins, lotissements : 9 523.79 € pour l'année 2019 (augmentation de 1.7% par rapport à 2018).

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer le devis de l'entreprise PERELLE.

Au vu des récents évènements accidentels, Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer en urgence sur l'aménagement d'un carrefour pour assurer la sécurité des usagers de la route.

Le conseil accepte :

Objet : Pose de 2 panneaux STOP, au croisement de la voie communale 84 et de la RD 39.

A la suite de plusieurs accidents avec dommages corporels importants et sur les conseils de la gendarmerie (en 2014), Monsieur le Maire propose de sécuriser le croisement de la VC 84 et RD 39 avec la signalisation suivante :

Croisement voie communale 84 et RD 39 :

- 1 panneau STOP à la sortie du hameau de Coquerel (voie communale 84) vers la RD 39.
- 1 panneau STOP de l'autre côté de la RD 39, dans le sens de la route de Sainte Colombe (VC 24) vers la RD 39.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Il sera demandé au service voirie de la CCPN de mettre en place ces panneaux dans les plus brefs délais.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande d'autorisation d'usage de la voie communale entre Crosville et Marbeuf (voie communale n° 31) en vue de la pratique du vol libre au treuil.

La Fédération du vol libre, en vertu de ses statuts, a pour but de favoriser, de défendre et d'organiser la pratique du vol libre sur le territoire national et pour tous les pratiquants.

Après avoir consulté le contenu de la convention proposée par la FFVL, après s'être assuré de toutes les garanties d'usage (assurances etc.) le conseil accepte à l'unanimité l'exercice de cette activité sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Vol Libre.

Fin de la séance.

Prochain conseil municipal : MARDI 26 MARS 2019 à 19h 15.